

## **Nom de l'institution**

Service public fédéral Sécurité sociale (SPF Sécurité sociale)

## **Nom du projet**

Modèle de microsimulation Protection sociale: intégration des réactions comportementales des individus et des familles dans le modèle, confrontation du modèle de microsimulation aux études en matière de sauvegarde financière du système de sécurité sociale, maintenance du modèle de microsimulation

## **Acronyme**

Microsim

## **Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein de l'institution publique**

Dans le cadre du projet AG/01/086, une version pilote d'un Modèle de microsimulation Protection sociale a été développée par trois équipes universitaires, à la demande du SPF Sécurité sociale, permettant de simuler des réformes stratégiques dans une série de domaines stratégiques sur la base de données anonymisées mais individuelles et administratives. Les résultats obtenus par le Modèle de microsimulation Protection sociale doivent pouvoir être confrontés aux attentes en matière de sauvegarde financière globale du système de sécurité sociale dans notre pays. Par ailleurs, la modélisation des réactions comportementales est importante, notamment en ce qui concerne l'incidence des modifications stratégiques sur l'offre d'emploi. En vue d'une valorisation optimale du modèle, une procédure adaptée doit être mise au point pour l'actualisation et la maintenance récurrentes du modèle, y compris des routines comportementales.

## **Réalisations à mettre en oeuvre**

- a. par l'équipe de recherche:
  - i. Confrontation du modèle aux attentes en matière de sauvegarde financière du système de sécurité sociale dans notre pays (cf. rapports Commission du vieillissement);
  - ii. examen du projet dans un contexte international/européen en vue d'harmoniser et de comparer les données. l'équipe fournira un rapport à cet égard ;
  - iii. Modélisation des réactions comportementales (pièges à l'emploi, fin de carrière, ...), dans les routines de simulation du modèle;
  - iv. Adaptation d'une procédure à mettre au point pour l'actualisation et la maintenance récurrentes du modèle compte tenu des routines comportementales et des attentes en matière de sauvegarde financière du système de sécurité sociale;
  - v. Fourniture du Modèle de microsimulation Protection sociale adapté conformément aux points i. et ii. afin de permettre aux collaborateurs du SPF Sécurité sociale de l'utiliser.

- b. par l'institution publique

En tant qu'instance de référence fédérale pour la sécurité sociale, le SPF Sécurité sociale assure la coordination entre l'équipe de recherche et les diverses institutions publiques de sécurité sociale qui gèrent les fichiers de données primaires.

Le SPF Sécurité sociale soutiendra activement l'équipe de recherche pour la définition de la liste des tâches opérationnelles en vue de l'actualisation et de la maintenance récurrentes du Modèle de microsimulation Protection sociale, une opération pour laquelle les institutions publiques de sécurité sociale qui gèrent les fichiers de données primaires seront consultées.

## **Produit final attendu**

- a. par l'équipe de recherche:
  - i. Réalisation et fourniture du Modèle de microsimulation Protection sociale, y compris les réactions comportementales, en particulier au sujet de l'offre d'emploi;

- ii. Un rapport contenant les constatations de la confrontation du modèle aux études récentes en matière de sauvegarde financière du système de sécurité sociale ;
- iii. un rapport relatif aux données du projet et du modèle dans un contexte international/européen ;
- i. Un manuel méthodologique et une documentation avec une attention particulière pour les procédures suivies lors de l'intégration des réactions comportementales dans le Modèle de microsimulation Protection sociale;
- ii. Une procédure pour l'actualisation et la maintenance récurrentes du Modèle de microsimulation Protection sociale compte tenu des routines comportementales et des constatations du point ii;
- iii. Participation de l'équipe de recherche à un séminaire européen en matière de microsimulations dans le domaine de la protection sociale, dont les résultats et les expériences acquises feront l'objet d'un rapport.

b. de l'institution publique

La coordination de l'utilisation du Modèle de microsimulation Protection sociale, ainsi que son actualisation à temps, en vue d'une valorisation optimale.

**Valorisation du produit final**

a. pour l'institution publique

Application du Modèle de microsimulation Protection sociale pour:

- i. Les rapports récurrents (par trimestre, par semestre, par an,...) et ad hoc;
- ii. L'analyse de propositions stratégiques dans un contexte national et international (groupes de travail SPC, OCDE, etc.); et
- iii. Une recherche ciblée sur les options stratégiques, effectuée par des tiers.

b. pour le 'public'

En tant qu'instance de référence fédérale pour la sécurité sociale, le SPF Sécurité sociale mettra à disposition, sur la base du Modèle de microsimulation Protection sociale, des informations sous forme de:

- i. Rapports récurrents (par trimestre, par semestre, par an,...) et ad hoc;
- ii. Données agrégées en vue d'une recherche ciblée sur les options stratégiques;
- iii. Au terme de l'évaluation d'une demande officielle auprès des instances compétentes à cet effet, des données peuvent éventuellement être mises à disposition à un microniveau en vue d'une recherche ciblée sur les options stratégiques, coordonnée par le SPF Sécurité sociale.

**Timing, planning des activités et budget**

a. Timing des activités

1<sup>er</sup> septembre 2005-31 août 2007

b. planning des activités

- i. pour l'équipe de recherche: au début de l'étude, élaboration d'un projet compte tenu des possibilités offertes par les données primaires;
- ii. pour l'institution publique: une liste de priorités sera établie compte tenu de la disponibilité des données primaires et des besoins stratégiques.

## Conditions particulières

### a. Proposition de composition du comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement sera composé de préférence des représentants des institutions de sécurité sociale qui font également partie du Comité d'accompagnement interdépartemental du projet Agora.

### b. Clause de confidentialité

La confidentialité des données sera garantie conformément aux dispositions actuelles de l'article 5 de la loi relative à la Banque-carrefour<sup>1</sup> et de la loi relative aux traitements de données à caractère personnel<sup>2</sup>.

### c. Présence éventuelle de l'équipe scientifique au sein de l'institution publique

Il faut prévoir la possibilité pour les membres de l'équipe de recherche d'effectuer des travaux au sein de diverses institutions publiques de sécurité sociale qui gèrent les fichiers de données primaires.

### d. Autres

L'équipe de recherche fera rapport tous les trois mois au sujet de l'avancement des travaux.

---

<sup>1</sup> Loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale

<sup>2</sup> Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et arrêté royal du 13 février 2001 portant exécution de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel